

ROJAQ – Regroupement des organismes de justice alternative du Québec - 2005

Auteur : Jacques Faget

Titre :

*Synthèse des Assises de l'INAVEM
Les victimes de violences conjugales*

Description : Texte reprenant la réponse de Jacques Faget à M. Nicolas Sarkozy lors des Assises de l'INAVEM à Montauban, le 17 juin 2005.

La formulation du thème de ce colloque mérite une réflexion liminaire. Dans les pays anglophones c'est le terme de violences domestiques qui s'impose, d'autres parlent de violences intrafamiliales. En toute hypothèse la notion de conjugalité paraît bien étroite pour prendre en compte toute la dimension affective du problème. D'autre part la notion de victime n'est pas si claire qu'on le suppose. En plus de ma fonction de chercheur je pratique aussi la médiation sociale et la médiation pénale et dans cette activité je suis amené à rencontrer un grand nombre de plaignants parmi lesquels figurent quelques victimes. La propension des citoyens choyés des paradis capitalistes à se plaindre, à adopter des postures de victimes paraît en effet inépuisable. Il faut alors distinguer ce qui relève d'une victimation objective et ce qui n'est qu'une construction victimaire aux racines complexes. J'aborde de façon plus étroite cette distinction dans un article paru dans la revue électronique champ pénal (accès libre et gratuit - <http://champpenal.revues.org/document50.html>) intitulé Médiation et violences conjugales.

Le discours du Ministre de l'Intérieur ayant placé la question des victimes (de violences conjugales il n'a presque pas été question et son propos semblait manifestement plus adressé aux médias qu'aux membres éclairés du colloque) au cœur d'un débat de nature politique, mon propos de synthèse se situera tout naturellement sur le même plan. La rhétorique de Mr Sarkozy me semble relever de quatre registres enchevêtrés mais adroitement articulés qui visent à arracher la conviction de l'auditeur béotien.

1. Une rhétorique manichéiste : la vie sociale opposerait des auteurs « prédateurs », sorte d'acteurs rationnels élaborant des stratégies conscientes et réfléchies pour atteindre leurs proies et de pauvres victimes frappées par « le hasard ou le destin ».
2. Une rhétorique de l'amalgame : Les victimes sont présentées comme une catégorie fourre-tout dans laquelle se croisent enfants abusés, femmes battues par leurs proches, femmes assassinées par des inconnus, victimes d'accidents de

la circulation. Bref c'est toute une société de victimes qui est composée et dont la souffrance est le seul dénominateur commun. Nos expériences nous montrent pourtant l'existence de parcours singuliers, d'histoires spécifiques. Ce type de discours est périlleux car il contribue à fabriquer une société de victimes potentielles, de citoyens insécures qui ferment alors leurs portes, leurs fenêtres et leurs cœurs. Il renforce la tendance à l'individualisation et fait le lit des pouvoirs autoritaires.

3. Une rhétorique émotionnelle : le discours du ministre de l'intérieur s'appuie sur des faits divers particuliers qui défrayent la chronique qu'il monte ensuite en généralité. Ce système d'explication du monde repose sur la mobilisation de nos émotions. Il utilise nos ressorts les plus irrationnels pour nous faire épouser les douleurs de la victime ou de ses proches, nous faire éprouver le dégoût légitime que suscitent certains actes criminels.
4. Une rhétorique répressive : la société serait menacée par une hydre criminelle tentaculaire dont il faut couper les membres, neutraliser les coupables, protéger les victimes potentielles. Le travail de prévention générale qui s'efforce de lutter contre les causes de la délinquance est occulté. Seule est valorisée, mise en spectacle, la prévention situationnelle qui s'affaire à protéger les espaces publics et les personnes et ne se préoccupe que des symptômes. Le seul souci est de rendre difficile l'accès aux cibles potentielles pour dissuader les « prédateurs » qui comme on l'a vu sont toujours considérés comme des acteurs rationnels élaborant avant d'agir des raisonnements de type profits et pertes.

Dans un tel contexte idéologique la voie est étroite pour une politique humaniste, tolérante et véritablement efficace de soutien aux victimes. Pourtant rappelons-nous qu'il est de la vocation philosophique du mouvement associatif, tel qu'il a été conçu à la fin du 19^{ème} siècle, de constituer un contre-pouvoir face à l'Etat. Mais lorsque celui-ci l'institutionnalise et le fait dépendre financièrement de son bon vouloir, les conditions de son allégeance sont réunies. Ce risque est d'autant plus fort pour l'INAVEM que la

marché politique de la protection des victimes dans une société de victimation généralisée est florissant. Il me semble que l'équipe sortante s'est sortie plus qu'honorablement de ce piège. Il faut espérer que la future équipe sache de la même manière tenir la barre devant les déferlantes populistes de la politique-spectacle. Pour ce faire quelques conditions sont à remplir et quelques risques à éviter.

Parmi ces conditions la principale me semble être la nécessité de porter un discours public argumenté sur la question des victimes. Il doit s'efforcer de promouvoir une pensée criminologique de la complexité et de la mesure, de tenir une parole « experte » pour faire face aux caricatures simplificatrices que dessinent les pouvoirs politiques ou les médias. Il doit refuser un discours globalisant sur les victimes et montrer la spécificité des problématiques qu'elles rencontrent et l'exigence d'une stratégie diversifiée de soutien. C'est aussi vrai pour les victimes de violences conjugales, car si l'on peut maintenant dégager des points communs entre toutes les situations, il existe cependant des contextes sociaux, culturels, psychiques extrêmement différents qui doivent nous inciter à ne pas les analyser globalement et à éviter des réponses de type mécanique. Il serait d'ailleurs bon que les associations aient une vision large de leur mission, parviennent à dépasser la figure si proche de la victime qu'elles soutiennent pour s'ouvrir sur l'horizon plus large de la prévention de la récidive des hommes violents et de la formation des enfants sur les questions de genre. Il serait dommage que l'énorme savoir capitalisé par les associations d'aide aux victimes soit utilisé dans une optique uniquement réactive et non préventive.

Enfin à la lumière des débats qui ont animé conférences et ateliers deux risques majeurs paraissent menacer la cohérence de l'action des associations en particulier, mais pas exclusivement, auprès des victimes de violences conjugales, celui de la victime assistée et celui de la victime écartelée.

- Il faut redouter une action auprès des victimes qui les déresponsabiliserait, qui les stigmatiserait, créant ainsi les conditions d'une dépendance institutionnelle ou relationnelle. Le travail d'accompagnement et de soutien des victimes doit être pour elles l'occasion d'une cure de citoyenneté. Ce n'est pas seulement

d'une prestation de services dont elles ont besoin mais aussi d'un travail sur le sens de la situation vécue qui leur permette une véritable réparation personnelle sans laquelle il leur sera difficile de « sortir » du statut de victime.

- Il faut également refouler le spectre, bien présent dans les débats qui ont eu lieu, de la victime écartelée :
 - entre les discours politiques, incantatoires et souvent ineffectifs, et la réalité vécue
 - entre les logiques territoriales des différents ministères concernés, intérieur, justice, affaires sociales.... qui revendiquent chacun à leur manière le monopole de la protection des victimes
 - entre les différentes visions du monde des mouvements sociaux qui sont investis soit de façon généraliste, soit de façon spécialisée dans la protection des victimes et dont on a pu mesurer pendant le colloque la difficulté à débattre
 - entre les différentes institutions qui au plan local ne savent pas travailler en réseau, fabriquer la cohérence indispensable à l'efficacité des actions
 - entre les différentes logiques professionnelles, pénales, plus généralement juridiques, médicales, sociales, psychologiques.... dont la complémentarité est loin d'aller de soi.

Voici donc quelques réflexions qui me sont venues en assistant à ces deux journées. A propos de la question pourtant spécifique des violences conjugales, on a vu jaillir l'entêtante rengaine politique de la victimation généralisée. Cela doit inciter plus que jamais l'INAVEM à résister aux sirènes du populisme et à distiller un peu de clairvoyance face aux discours de ceux qui pour régner ont besoin des ténèbres.